



2023 / 05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-TROIS MARS DEUX MILLE VINGT TROIS A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GSELL Bernard - GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
16 mars 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 22
Votants : 24

Monsieur Dominique COLLIARD est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le conseil communautaire avait décidé, lors de son installation en date du 24 février 2022, de fixer le nombre des vice-présidents à six avec deux conseillers communautaires délégués.

Suite à la disparition de Monsieur Gabriel MARTINOT, il propose à l'assemblée de remplacer un poste de vice-président par un poste de conseiller communautaire délégué.

Vu l'article L5211-2 du CGCT,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu la délibération du 24 février 2022 relative à la fixation du nombre de vice-présidents,

Vu la proposition de Monsieur le Président de fixer à cinq le nombre de Vice-président et à trois le nombre de conseiller communautaire délégué,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à cinq le nombre de Vice-président et à trois le nombre de conseiller communautaire délégué.

Pour	Contre	Abstention	NPPV*
24			

*Ne prend pas part au vote

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,


André POINTET

